

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

**PROJET DE
RÈGLEMENT NO PU-2613** Modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à ajouter l'usage M – Habitation mixte et ses dispositions particulières à la liste d'usages autorisés dans la zone C 12-67, secteur du Domaine-Vert Sud

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la province de Québec, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté un règlement portant le numéro U-2300, en ce qui concerne le zonage dans les limites du territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville que le règlement de zonage numéro U-2300 soit modifié ;

LE 11 DÉCEMBRE 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'« annexe A » du règlement de zonage numéro U-2300, intitulée « Tableaux des dispositions spécifiques », est modifiée à la zone C 12- 67 de manière à ajouter l'usage M - Habitation mixte et ses dispositions particulières le tout tel que présenté à l' « annexe A » du présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Patrick Charbonneau, maire

Suzanne Mireault, greffière